



Ticket immobilier
ça vous plaira!

BAREME HONORAIRES
En vigueur à compter du 1er Juin 2024

HONORAIRES VENTES

PRIX DE VENTE	MONTANT HONORAIRES
1€ à 99 999 €	5 000 €
100 000 € à 199 999 €	9 000 €
200 000 € à 299 999 €	12 500 €
300 000 € à 399 999 €	17 000 €
400 000 € à 499 999 €	20 000 €
500 000 € à 599 999 €	25 000 €
600 000 € à 699 999 €	30 000 €
Au delà de 700 000 €	4,5 %

Nos honoraires sont à la charge Acquéreur.

Estimation :
Rédaction successions, donations : 200,00€ TTC

HONORAIRES LOCATIONS

Pour les baux soumis aux dispositions de la loi n° 89_462 du 6 juillet 1989

En application de la loi ALUR (mars 2014)

Certains frais sont partagés entre le bailleur et le locataire :

L'organisation des visites, la constitution du dossier, la rédaction du bail et l'établissement de l'état des lieux d'entrée et de sortie.

La loi prévoit que les honoraires payés par le locataire ne doivent pas dépasser les plafonds suivants :

- **3€/m²** pour l'établissement de l'état des lieux d'entrée

Pour les frais liés à la visite du bien, à la constitution du dossier, à la rédaction du contrat de location

- **10€/m²** dans les zones au marché locatif tendu (sont concernées notamment les communes suivantes énumérées par le décret n°2013-392 du 10 mai 2013 :

Mondonville, Aussonne, Cornebarrieu, Beauzelle, Blagnac, Pibrac, Brax, Colomiers,, Daux,Toulouse, Léguevin, etc...)

Nous appliquons les tarifs suivants :

-3€/m² pour la rédaction de l'état des lieux d'entrée

-9€/m² pour la visite, la constitution du dossier et la rédaction du bail